



REPUBLIQUE  
FRANCAISE

N°	07	24 .10	24
----	----	--------	----

Département de l'Aube

Arrondissement de  
Bar-sur-Aube

Communauté de  
Communes de la  
Région de Bar sur  
Aube

Nombre de  
membres dont le  
conseil doit être  
composé : ..... 50  
Nombre de  
conseillers en  
exercice : ..... 50

Date de  
convocation :  
15 octobre 2024

## DELIBERATION

### CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre octobre à dix-huit heures, les Membres du Conseil de Communauté, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 15/10/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présidence :** Philippe BORDE, Président.

**Etaient présents :** ANTOINE Fabrice, BARBIEUX Philippe, BAUDIN Claudine, BERTHIER Patrick, BOCQUET Evelyne, BORDE Philippe, CAILLET Laurence, DANGIN Anita, DEROZIERES Jean-Luc, GAUCHER Guillaume, GEOFFROY Mikaël, GERARD Valérie, HACKEL Claude, HONERCHICK Romain, HUBAIL Claudine, JOBERT Didier, LEGER Walter, MARY Patrick, MENNETRIER Alain, PETIOT Claude, PETIT Florence, PICOD Gérard, PIOT Bernard, PROVIN Emmanuel, RENARD Régis, WOJTYNA Lucienne, YOT Olivier

**Mandat de procuration :** AUBRY Michel à JOBERT Didier, BORDE Odile à BARBIEUX Philippe, CRESPIEN PAIS DE SOUSA Marie-Agnès à WOJTYNA Lucienne, DEREPAIS Martine à PICOD Gérard, GAGNANT Thomas à BORDE Philippe, LEMOINE Pascal à PETIT Florence, NICOLO Denis à LEGER Walter, VAN-RYSEGHEM Isabelle à DANGIN Anita, VERVISCH Karine à BOCQUET Evelyne, VOILLEQUIN Serge à BAUDIN Claudine

**Absents :** CLAYES TAHKBARI Katty, DESCHARMES Michel, DOS SANTOS Marinette, INGELAERE Raynald, LELUBRE David, LORIN Thierry, MAITRE Pierre-Frédéric, NOBLOT Christophe, PETIT Pascale, VAIRELLES Mickaël, HENQUINBRANT Olivier, MARY Pierre, RIGOLLOT Marie-Noëlle

**Secrétaire de séance :** Monsieur LEGER Walter

Membres présents.....27  
Absents ayant donné mandat de procuration.....10  
Absents.....13  
Votants.....37

**OBJET : FIXATION DES TARIFS DE LA REGIE DE LOCATION DE VELOS LE PINOT SOLEX**

Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0	Non participant : 0
	aucun	aucun	aucun

## Rapporteur : Monsieur RENARD, Vice-Président

Le vélo constitue aujourd'hui un mode de déplacement aux multiples avantages pour les individus, la société et pour l'environnement. Il est à la fois économique, bon pour notre santé et écologique. On assiste dans la plupart des villes françaises à un ballet incessant de vélos, une grande partie d'entre eux étant issus de systèmes de **Vélos en libre-service**. Ces derniers permettent aux riverains, et aux touristes grâce à de la location, de réaliser de courts trajets intra-urbains en se passant des voitures et sans posséder leur propre vélo.

Ainsi, Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté de Communes s'est dotée d'une plateforme de gestion de vélos à assistance électrique. Deux stations d'attache vont être implantées à Bar-sur-Aube comme suit :

- 1<sup>ère</sup> station : Place de la Mairie -station de 8 vélos
- 2<sup>ème</sup> station : place du Jard : station de 12 vélos

Pour le bon fonctionnement du service et afin d'encaisser les recettes de location, il a été créé, après avis conforme du comptable assignataire, le 18 septembre 2024 une régie de recettes dénommée le PINOT Solex.

Il convient de fixer désormais les tarifs de cette régie. Monsieur le Vice-Président propose d'instituer les tarifs suivants :

- Caution : 200 €
- Location :
  - < 1 heure : 0.05 € la minute
  - Forfait 1 heure : 3 €
  - Forfait 2 heures : 5 €
  - Forfait ½ journée (4 heures) : 8 €
  - Forfait journée (8 heures) : 14 €
  - Demi-heure supplémentaire par rapport aux forfaits : 1.50 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- **FIXE** comme suit les tarifs pour la régie de recettes le PINOT Solex :

- Caution : 200 €
- Location :
  - < 1 heure : 0.05 € la minute
  - Forfait 1 heure : 3 €
  - Forfait 2 heures : 5 €
  - Forfait ½ journée (4 heures) : 8 €
  - Forfait journée (8 heures) : 14 €
  - Demi-heure supplémentaire par rapport aux forfaits : 1.50 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Secrétaire de séance,

Monsieur LEGER Walter

Pour extrait conforme,  
Affiché le 24 octobre 2024

Philippe BORDE,

Président

